

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMIENS

## Séance du jeudi 12 septembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 55

Date de la convocation (affichée à la porte de la mairie d'Amiens et adressée aux conseillers) : 06/09/2019

Début de la séance : 18h16

Fin de la séance : 21h18

Nombre de votants : 54

-----

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 12 septembre 2019 sera affiché à la mairie d'Amiens le 20/09/2019

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance présidée par :** B.FOURE

**Objet :** Compte-rendu analytique

**Membres présents :** Mme FOURÉ, M. GEST, Mme DELÉTRÉ, M. MERCUZOT, Mme BEN MOKHTAR, M. JARDÉ, M. FRADCOURT, Mme VERRIER, M. DUFLOT, Mmes ALLAIS, RODINGER, M. LORIC, Mme HAMADI, M. THÉVENIAUD, Mme GUÉROULT, M. RIFFLART, Mme ROY, M. FOUCAULT, Mmes BOUCHEZ, BUDYNEK, M. DELARUE, Mme BOHAIN, M. DESCHAMPS, Mme LE CLERCQ, M. MENDÈS BORGÈS, Mme GARDEZ, M. STENGEL, Mme MAKDASSI-FARKOUH, M. SAVREUX, Mme DEVAUX, M. PIGOUT, Mme THUILOT, M. HERNANDEZ, Mme LAVALLARD, M. DÉCLE, Mme MODESTE, M. BEAUVARLET, Mmes FONGUEUSE, LION-LEC, M. LESSARD, Mme LEPRESLE, M. ANGER, Mme BERGER, M. CARDON, Mme ANNOOT, MM. HUTIN, DUPILLE, Mme BOUVET, M. MONTIGNY.

**Membres empêchés :**

M. BEUVAIN (pouvoir à Mme ANNOOT), Mme BRUNEL (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. CLAISSE (pouvoir à Mme MAKDASSI-FARKOUH), Mme DEVÈZE (pouvoir à Mme FOURÉ), M. DOMISE (pouvoir à M. GEST) se sont excusés, M. SÉRY.

La séance a été suspendue de 18h23 à 18h47 (point n°3). Mme BEN-MOKHTAR (pouvoir à Mme DEVAUX) est arrivée à 19h15 (point n°10), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. SAVREUX) est arrivé à 19h21 (point n°10), Mme ALLAIS est arrivée à 20h04 (point 23), M. DESCHAMPS est arrivé à 20h20 (point n°23), M. JARDÉ est arrivé à 21h03 (point n°36). M. DELARUE (pouvoir à Mme BUDYNEK) a quitté la séance à 19h45 (point n°12), M. MENDÈS-BORGÈS a quitté la séance à 19h51 (point n°15), M. FRADCOURT a quitté la séance à 20h20 (point n°23), M. MONTIGNY (pouvoir à M. DUPILLE) a quitté la séance à 20h46 (point n°29).

**La séance a été ouverte à 18h16.**

**Une minute de silence a été observée en mémoire de Monsieur Lionel PAYET, qui fut conseiller municipal de 1995 à 2003.**

1 - Délégations de vote.

- Nathalie DEVÈZE a donné pouvoir à Brigitte FOURÉ
- Martin DOMISE a donné pouvoir à Alain GEST
- Jean-François CLAISSE a donné pouvoir à Raïfah MAKDASSI-FARKOUH
- Laurent BEUVAIN a donné pouvoir à Pascaline ANNOOT
- Anne-Sophie BRUNEL a donné pouvoir à Margaux DELÉTRÉ
- Nedjma BEN-MOKHTAR a donné pouvoir dans l'attente de son arrivée à Valérie DEVAUX
- Julien HERNANDEZ a donné pouvoir dans l'attente de son arrivée à Pierre SAVREUX

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Paul MONTIGNY a été désigné en qualité de secrétaire et Monsieur Paul-Éric DÈCLE en tant que secrétaire adjoint.

*Adopté à l'unanimité*

3 - Communications du Maire.

Madame le Maire a rappelé que la prochaine séance se déroulerait le jeudi 25 avril 2019 à 18 heures.

Madame le Maire a précisé qu'elle avait reçu un vœu sur le principe du mécénat et les banques alimentaires qui serait évoqué en fin de séance.

Madame le Maire a indiqué qu'une présentation de la rentrée scolaire 2019/2020 sera faite par Mathilde ROY, entre les points 22 et 23.

Enfin, Madame le Maire a suspendu la séance de 18h23 à 18h47 afin de laisser la parole à Monsieur George HULSE, lieutenant-colonel des ingénieurs royaux Australiens (RAE), désormais à la retraite, afin de présenter le dossier de la passerelle qui sera construite en mémoire de toutes les unités des ingénieurs royaux australiens qui ont combattu durant la Première Guerre Mondiale et sur lequel les élus étaient appelés à délibérer en point n°6.

Monsieur HULSE a notamment commenté le diaporama dont les principales vues sont reprises ci-dessous :



## The Australian Memorial Bridge in Amiens

Dedicated to all Australian Army Engineer Units of World War One.

- The reason for the memorial and why a bridge?
  - The concept of the Bailey Bridge
  - Location of the bridge
  - Alternative bridge
- Dedication and Celebration of the bridge.
  - LTCOL George Hulse RAE (Retd)

## WHY AMIENS FRANCE AND 8 AUGUST 1918?

1 X DISTINGUISHED SERVICE ORDER (ORIGINAL CITATION RECOMMENDED THE VICTORIA CROSS),  
4 X DISTINGUISHED CONDUCT MEDALS (OF WHICH TWO CITATIONS RECOMMENDED THE VICTORIA CROSS),  
4 X MILITARY CROSSES,  
1 X MILITARY MEDAL.



CAPTURED RAILWAY GUN – 28CM BORE



BAILEY BRIDGE – SINGLE PANEL  
SIMILAR TO THE AMIENS BRIDGE



### BAILEY BRIDGE BEING CONSTRUCTED



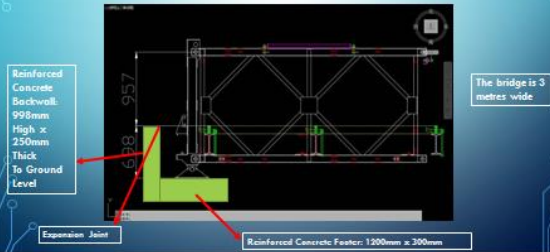
### THE ROADWAY WITHOUT THE SPECIAL SLIP-RESISTANT COATING



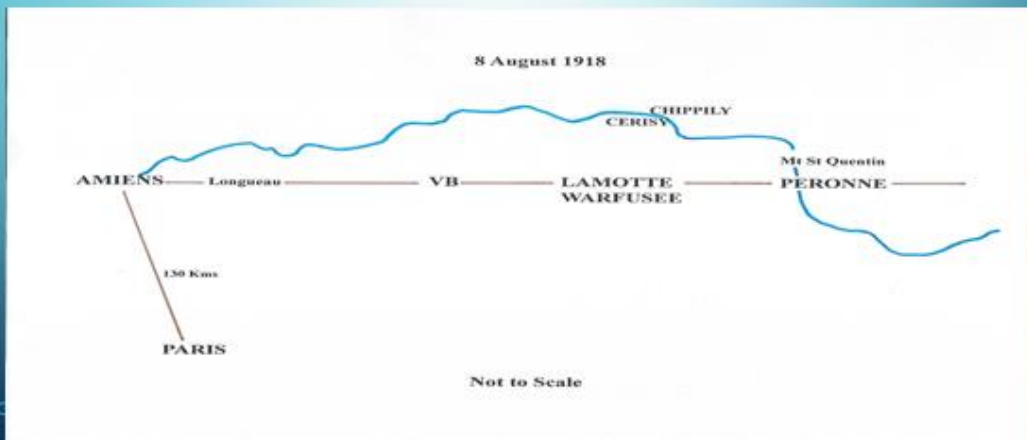
### THE "CHERRY BRIDGE" AT CERISY



### BANK SIDE DESIGN



## WHERE IS CERISY?





## AMIENS BOTANICAL GARDENS ON THE SOMME RIVER



### THE SITE FOR THE MEMORIAL BRIDGE



The Australian Memorial Bridge in Amiens  
Dedicated to all Australian Army Engineer Units  
of World War One.

LICOL George Hulse RAE (Retd)  
President 1<sup>st</sup> Field Squadron  
Royal Australian Engineers Association

4 - Procès-verbal de la séance du 27 juin 2019. Approbation.

Le procès-verbal de notre séance du 27 juin dernier a été transmis aux membres de l'assemblée délibérante. En l'absence de remarques, le procès-verbal a été approuvé.

*Adopté à l'unanimité*

5 - Décisions du Maire. Compte-rendu.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire a rendu compte des décisions qu'elle a prises entre le 20 juin et le 29 août 2019. Ces décisions étaient listées dans la délibération qui a été transmise au conseil municipal.

*Dont acte*

6 - Passerelle commémorative australienne au jardin des plantes. Approbation. Autorisations administratives.

Le corps royal des ingénieurs de l'armée australienne a souhaité offrir à la collectivité une passerelle commémorative des événements locaux de la première guerre mondiale, qui serait localisée au jardin des plantes et qui franchirait le bras des Saintes Claires.  
Les élus ont approuvé ce projet et ont autorisé Madame le Maire à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, toute demande administrative et à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Adopté à l'unanimité*

7 - Fête nationale 2019. Dispositif de secours du bal populaire du 13 juillet 2019. Participation de la Croix-Rouge française. Convention.

A l'occasion de la Fête nationale 2019, et plus particulièrement pour le bal populaire qui s'est déroulé Place de l'hôtel de ville le 13 juillet 2019, la Ville d'Amiens a fait appel à la Croix-Rouge française pour la mise en place d'un dispositif de secours. Le Conseil Municipal a ainsi approuvé la convention liée à cette participation et a autorisé Madame le Maire à la signer, pour un montant de prestation fixé à 594,30€.

*Adopté à l'unanimité*

8 - Fête nationale 2019. Dispositif de secours du feu d'artifice du 13 juillet 2019. Partenariat avec la Croix-Rouge française. Convention.

En continuité du point n°7, pour le feu d'artifice qui s'est déroulé au parc Saint Pierre, la Ville d'Amiens a également fait appel à l'Unité Locale du Grand Amiénois de la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un dispositif de secours dont le coût s'est élevé à 297,82€. Le Conseil Municipal a ainsi approuvé la convention liée et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

9 - Action d'animation et de promotion. Association Canine Territoriale Nord de la Picardie. Subvention. Année 2019.

L'association Société Canine Territoriale du Nord-Picardie organise chaque année une exposition internationale de chiens de races. Pour cette manifestation qui s'est déroulée les 27 et 28 avril 2019, les élus ont approuvé le versement d'une subvention pour l'année 2019 équivalente aux années précédentes, soit 1 500 €.

*Adopté à l'unanimité*

10 - Fonds Amiens Coopération Entreprises Territoire (FACET). Création du fonds. Désignation de représentants.

Amiens Métropole a lancé, fin 2017, une démarche visant à développer les sources de financement privé, et notamment le mécénat, au profit des projets portés par les services de la collectivité, les établissements en régie et certaines associations ou structures partenaires de la collectivité ; il est ainsi préconisé la création d'un fonds de dotation dont l'objectif sera de collecter les dons

financiers, en nature et en compétence en provenance des mécènes, et de les redistribuer au profit des projets bénéficiaires.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le principe de création du fonds de dotation sous l'intitulé FACET, pour Fonds Amiens Coopération Entreprises Territoire, ainsi que la nomination de Madame le Maire et d'Annie VERRIER pour siéger au Conseil d'Administration, lequel sera composé de cinq à neuf membres dont, au maximum, deux représentants d'Amiens Métropole, deux représentants de la ville d'Amiens puis un à cinq représentants des entreprises mécènes sachant que le président du fonds de dotation sera, de droit, le président de la communauté d'agglomération Amiens Métropole.

*Adopté à l'unanimité*

## 11 - Nouvelle convention de Renouvellement Urbain d'Amiens Métropole.

Suite à l'avis favorable donné par le comité d'engagement de l'ANRU en date du 13 mars 2019, les membres de l'assemblée ont approuvé la nouvelle convention de renouvellement urbain pour Amiens Métropole, qui engage les partenaires à la réalisation d'un programme de travaux qui s'étalera jusqu'en 2028. Le montant global des investissements inscrits dans la convention s'élève à environ 313 M€ HT. L'ANRU a acté l'apport d'un concours financier de 102 M € dont 78 M€ sous forme de subventions et 24 M€ de prêts bonifiés aux bailleurs.

La participation prévisionnelle de la Ville d'Amiens s'élève à 41,8 M € HT.

Les élus ont autorisé Madame le Maire à signer cette convention.

Les diapositives suivantes ont été présentées :

<p style="text-align: center;"><b>APPROBATION DE LA CONVENTION DE RENOUVELLEMENT URBAIN D'AMIENS MÉTROPOLE</b></p> <p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL DU 12/09/2019</p>	<p style="text-align: center;"><b>LE PROJET DE CONVENTION PORTÉ PAR AMIENS MÉTROPOLE</b> DES ENJEUX FORTS POUR UN PROJET COHÉRENT ET PARTAGÉ</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Renforcer l'attractivité et le désenclavement des quartiers prioritaires;</li><li>2. Déployer une stratégie de diversification ambitieuse (Construction de 420 logements en accession sur les 3 quartiers);</li><li>3. Améliorer significativement la qualité de vie des habitants;</li><li>4. Promouvoir une nouvelle image des quartiers prioritaires afin d'opérer une transformation dans la durée.</li></ol>
 <p style="text-align: center;"><b>ÉTOUVIE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>RENFORCER LES POLARITÉS DE SERVICES</b> RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT DES COURSIVES</p>   







### AMÉLIORER LA QUALITÉ RÉSIDENTIELLE


ACHEVER LA RÉHABILITATION DU PARC SOCIAL  
CONSTRUIRE DE NOUVEAUX LOGEMENTS DIVERSIFIÉS





Poursuite du programme de réhabilitation des logements de la SIP.

Créer un nouveau quartier d'habitat sur l'ancien Village des écoles.  
Des logements pour les seniors et en accession à la propriété.  
Des ouvertures depuis la route d'Abbeville.

## PIERRE ROLLIN



### OUVRIR ET DYNAMISER LE CŒUR DU QUARTIER

TRANSFORMER LE QUARTIER EN CONSERVANT SON ORIGINALITÉ

Projet




Création d'une voie nouvelle

Requalification des espaces publics

Aménagement d'une centralité commerciale et d'un pôle de services publics

## QUARTIERS NORD





### RECONQUÉRIR L'ATTRACTIVITÉ DU CŒUR DU QUARTIER

UNE RECOMPOSITION URBAINE NÉCESSAIREMENT AMBITIEUSE



1. La nouvelle place du Colvert
2. Les logements BLOC ROZ DE LA PAIX
3. Réhabilitation de l'habitat existant - rue Ravel
4. Inspiration pour les constructions du Figulier

### PERMETTRE LA MUTATION DES QUARTIERS LIMITROPHES

SECTEURS MARIVAUX / FAFET / LESOT

Développera la qualité et la diversification de l'habitat.




Réhabilitation Marivaux - OPH AM      Accession à la propriété Fafet - Toit Aussi

Requalifier les espaces publics et développer l'offre de services aux habitants.




Projet de Centre social ALCO - Ville d'Amiens      Ambiances attendues des espaces publics








## LES CHIFFRES CLÉS

UN INVESTISSEMENT GLOBAL DE PLUS DE 313 MILLIONS D'EUROS

Opérations	Montant HT en millions d'€
ETOUVIE	78,5
PIERRE ROLLIN	33
QUARTIERS NORD	148,3
RECONSTITUTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX HORS SITE	48,6
INGENIERIE	3,9
<b>TOTAL</b>	<b>313</b>

- Un programme ambitieux pour chaque quartier.
- 102 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU et Action Logement.
- Amiens Métropole et la Ville d'Amiens s'engagent respectivement à hauteur de 15,7 millions et 41,8 millions d'euros pour l'ensemble du programme.



Observations : Mmes BERGER, LION-LEC, MM. ANGER, BEUVAIN (pouvoir à Mme ANNOOT), Mme ANNOT, MM. CARDON, LESSARD, HUTIN, Mme LEPRESLE se sont abstenus.

Mme BOUVET, MM. DUPILLE, MONTIGNY ont voté contre.

*Adopté*

12 - ZAC Intercampus. Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.). Années 2017-2018. Avenant n°12 à la Convention Publique d'Aménagement.

Par convention publique d'aménagement en date du 24 février 2004, la Ville d'Amiens a confié l'aménagement du secteur INTERCAMPUS à la SEM Amiens Aménagement.

Conformément aux dispositions de cette convention et du code de l'Urbanisme, l'aménageur a transmis le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (C.R.A.C.L.) présentant la situation de l'opération au 31 décembre 2018 pour les années 2017 et 2018 et les prévisions pour les années suivantes. Ce document fixe la participation financière globale de la collectivité au titre du déficit de l'opération. Les modifications apportées à cette participation doivent être actées par avenant.

Pour précision, le montant prévisionnel des dépenses s'élève à 73 949 000 € HT, le montant prévisionnel des recettes (hors participation de la Ville d'Amiens) s'élève à 54 153 000 € HT, et le montant de la participation financière globale de la Ville d'Amiens à l'opération s'élève à 19 796 000 €.

Les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé le CRACL ainsi que l'avenant n°12 à la convention publique d'aménagement, dont l'objet est de fixer le montant et l'échéancier prévisionnel du versement de la participation de la Ville d'Amiens.

Observations : Mmes BERGER, LION-LEC, MM. ANGER, BEUVAIN (pouvoir à Mme ANNOOT), Mme ANNOOT, MM. CARDON, LESSARD, HUTIN, Mme LEPRESLE se sont abstenus.

*Adopté*

13 - CLESENCE. ZAC Paul Claudel. Boulevard Ambroise Paré. Acquisition de 32 logements. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'organisme CLESENCE a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt qui s'élève à 2 809 212 €, destiné à financer l'acquisition, auprès de la société Eiffage, de 32 logements situés rue Ambroise Paré, dans la ZAC Paul Claudel. Le prix de revient de l'opération s'élève à 3 807 544 €.

Les élus ont accordé cette garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, ont approuvé la convention à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

14 - CLESENCE. ZAC Paul Claudel. Boulevard Ambroise Paré. Acquisition en VEFA de 32 logements locatifs sociaux dont 20 PLUS et 9 PLAI. Participation financière. Convention.

Sur le même projet, le Conseil Municipal a accordé à CLESENCE une subvention à hauteur de 116 000 €, soit 4 000 € par logement PLUS et PLAI. Il a également approuvé la convention afférente et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

15 - CLESENCE. ZAC Renancourt. Ilôt D7. Construction de 28 logements locatifs sociaux en petits collectifs (17 PLUS, 8 PLAI, 3 PLS). Participation financière. Convention.

Dans le cadre d'une opération de construction d'un programme de 28 logements locatifs sociaux sur la ZAC Renancourt, dont la livraison est envisagée pour janvier 2021 et dont le prix de revient s'élève à 3 751 793 €, CLESENCE a sollicité une participation financière à hauteur de 100 000 €, correspondant à 4 000 € par logement PLUS et PLAI. Les élus ont décidé de répondre favorablement à cet organisme en approuvant la convention afférente et en autorisant Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

16 - CLESENCE. ZAC Renancourt. Ilôt C4. Les Jardins d'Aurore 2. Acquisition en VEFA de 10 logements individuels en Prêt Social de Location Accession. Participation financière. Convention.

Dans le cadre d'un projet d'acquisition en VEFA, auprès de Bouygues Immobilier, de 10 logements individuels en PSLA au sein du programme dénommé "Les Jardins d'Aurore 2", sur la ZAC RENANCOURT, CLESENCE a sollicité le versement d'une participation financière de 86 667 €. Le prix moyen de vente avant subvention est de 192 340 € pour une surface utile de 86,67 m<sup>2</sup> par logement.

Les membres du Conseil ont approuvé la convention à intervenir et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

17 - OPH d'Amiens Métropole. Reconstruction de 32 logements situés 7 rue Cagnard. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH d'Amiens Métropole a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant maximum de 3 185 943 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations, destiné à financer la démolition / reconstruction de 32 logements situés 7 rue Cagnard . Les membres de l'assemblée ont accordé cette garantie, approuvé la convention afférente et autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

18 - OPH d'Amiens Métropole. Réhabilitation de 213 logements de la résidence Blaise Pascal 4 située rue Mac Orlan et rue des Provinciales. Emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Garantie de la Ville d'Amiens. Convention.

L'OPH d'Amiens Métropole a sollicité la garantie de la Ville d'Amiens pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 904 000 € destiné à financer la réhabilitation de 213 logements collectifs de la résidence Blaise Pascal située rue Mac Orlan et rue des Provinciales. Le Conseil Municipal a accordé la garantie à hauteur de 100%, a approuvé la convention correspondante et a autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

19 - Immeuble sis 52 rue Saint Honoré cadastré section AR n°351. Groupe Edouard Denis. Délibération modificative. Cession.

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal avait décidé la cession, au profit du Groupe Edouard Denis, d'un délaissé de voirie et de la propriété communale, pour partie bâtie, sise à Amiens 52 rue Saint Honoré cadastrée section AR n° 351 dans le cadre d'un programme de logements sur le site riverain « Robert Paul ».

Cette cession avait été approuvée moyennant le prix suivant :

- 280 € le mètre carré de surface de plancher autorisée au permis de construire sur le terrain à bâtir en façade de rue, sachant que 600 m<sup>2</sup> étaient prévus,
- 137 000 € pour le bâtiment occupé en fond de parcelle,
- 100 € le délaissé de voirie.

Le projet étant désormais défini, compte-tenu de l'absence de création de surface de plancher nouvelle sur la parcelle appartenant à la Ville, mais considérant tout de même que cette acquisition octroie au Groupe Edouard Denis des droits à construire supplémentaires pour 284 m<sup>2</sup>, les élus ont approuvé la modification de l'article 1 de la délibération du 28 juin 2018, réajustant ainsi le prix de vente de la parcelle AR n°351 à 216 520 €.

*Adopté à l'unanimité*

20 - Acquisition de la voirie dénommée Chemin Noir pour incorporation dans le domaine public communal.

Suite aux travaux qui ont été réalisés par la Société Immobilière Picarde, le Chemin noir situé quartier Saint-Acheul peut faire l'objet d'une rétrocession moyennant l'euro symbolique à la Ville d'Amiens afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

Les membres de l'assemblée ont ainsi approuvé l'acquisition moyennant l'euro symbolique des parcelles cadastrées section DK n°s 717, 719, 723, 725, 727, 729 et 731, formant la voirie du



Chemin noir, reliant la rue Gaston Blanchard à la Chaussée Jules Ferry. Les élus ont également autorisé Madame le Maire à signer tous les actes et pièces qui se rapporteront à cette opération.

Observations : M. LESSARD n'a pas pris part au vote.

*Adopté à l'unanimité*

21 - Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse. Mécénat avec l'entreprise Procter & Gamble. Convention.

La démarche de mécénat permet d'impliquer les particuliers et les acteurs économiques dans les projets du territoire. Ainsi dans le cadre du projet Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse 2020, la société Procter et Gamble a émis le souhait de soutenir les missions d'Amiens for youth à hauteur de 200 000 euros. Les membres du Conseil Municipal ont ainsi approuvé la convention de mécénat liant la ville d'Amiens à Procter et Gamble et Madame le Maire a été autorisée à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

22 - Amiens Capitale Européenne de la Jeunesse. SANEF/SAPN. Partenariat pour l'installation de six panneaux de signalisation d'animation sur les autoroutes A1-A16 et A29. Convention.

Afin de pouvoir communiquer sur le statut d'Amiens, Capitale Européenne de la Jeunesse, sur les grands axes autoroutiers du département, les membres de l'assemblée ont approuvé la convention à intervenir avec la SANEF/SAPN pour l'installation de six panneaux de signalisation d'animation sur les autoroutes A1, A16 et A29, définissant les modalités techniques, administratives et financières d'installation et d'entretien de ces six panneaux, pour une durée de 24 mois maximum, moyennant un coût total de balisage, fabrication, pose et dépose d'un montant de 48 000 € HT, soit 57 6000 € TTC. Les élus ont également autorisé Madame le Maire à signer ladite convention.

Observations : Mme LEPRESLE, M.HUTIN, se sont abstenus.

*Adopté*

Madame le Maire a ensuite donné la parole à Madame Mathilde ROY afin de faire un point sur la rentrée scolaire.

- Rentrée scolaire 2019/2020

Les diapositives suivantes ont été présentées :

#### Cadre défini

- Abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire (concerne les enfants nés en 2014, 2015 et 2016)
- Poursuite des CP et CE1 à effectifs réduits en REP et REP +  
*Concerne 28 écoles*  
*55 CP, 8 CP/CE1 et 53 CE1 soit 116 classes (+14/2018)*  
*Depuis 2017, 54 classes à effectifs réduits ont été ouvertes mobilisant les crédits de la ville à hauteur de 433 900 €*  
*Une classe modulaire implantée à l'école Longpré l'an dernier, et une pour cette rentrée à l'école Petit St Jean*
- Mise en place de petits déjeuners en maternelle sur le secteur d'Etouvie à titre expérimental  
*Concerne 500 élèves*

---

2

#### Rappel des mesures de carte scolaire

- Fusion des écoles maternelle et élémentaire André Bernard et des écoles maternelle et élémentaire Louise Michel
- 6 fermetures de classes
  - Une fermeture de classe à l'école primaire Bords de Somme
  - Une fermeture de classe à l'école maternelle La Paix
  - Deux fermetures de classe à l'école élémentaire Le Pigeonnier et création d'un poste UP2A (dont la consolidation de la transformation d'une classe type en UP2A effectuée fin 2018)
  - Une fermeture de classe à l'école élémentaire Saint Roch A
  - Une fermeture de classe à la maternelle Réaumur

---

3

#### Rappel des mesures de carte scolaire

- 11 ouvertures de classes
  - Une ouverture de classe à l'école primaire Georges Brassens
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Voltaire (consolidation de l'ouverture effectuée en septembre 2018)
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Schweitzer A
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Germain
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Jules Verne
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Maurice B
  - Une ouverture de classe à l'école primaire Petit Saint Jean (implantation d'une classe modulaire)
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Saint Roch B
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Réaumur
  - Une ouverture de classe à l'école élémentaire Edmond Rostand
  - Une ouverture de classe à la maternelle Chemin des plantes

---

4

#### Les écoles, les élèves

- 57 % des élèves sont scolarisés dans les écoles situées en territoire Education Prioritaire
- 519 demandes de dérogations scolaires ont été examinées en Commission ;  
449 ont été accordées dont 230 pour fratrie (86,5%),  
70 ont été refusées (13,5%)
- 79% des élèves scolarisés le sont dans leur périmètre d'origine
  - 81,85 % pour les maternelles
  - 77,45 % pour les élémentaires

---

5



### Les écoles, les élèves

- Passage de 81 à 79 écoles suite à la fusion des écoles élémentaires André Bernard et Louise Michel
    - 32 écoles maternelles
    - 31 écoles élémentaires
    - 16 écoles primaires
- 180 classes maternelles, dont 6 classes spécifiques TPS (Les Verrières, J. Prévert, Rosa Bonheur, La Paix, Léo Lagrange et Schweitzer)  
337 classes élémentaires
- 10 367 élèves scolarisés (+ 11 / Sept 2018)
    - 3 911 en maternelle (- 122 / Sept 2018)
    - 6 348 en élémentaire (+ 133 / Sept 2018)



#### 23 - Règlement de fonctionnement des crèches municipales. Révision.

La circulaire de la Caisse nationale des allocations familiales n°2019-005 du 5 juin 2019 relative à l'évolution du barème des participations familiales nécessite que soit modifié le règlement de fonctionnement des crèches municipales.

Le Conseil Municipal a ainsi approuvé ce nouveau règlement qui intègre les dernières évolutions de fonctionnement et la nouvelle tarification.

Observations : Mmes BERGER, LION-LEC, MM. ANGER, BEUVAIN (pouvoir à Mme ANNOOT), Mme ANNOOT, MM. CARDON, LESSARD, HUTIN, Mme LEPRESLE se sont abstenus.

*Adopté*

#### 24 - Crèche Câline. Mise à disposition de locaux par la Caisse d'Allocations Familiales de la Somme. Convention.

Les membres de l'assemblée délibérante ont approuvé la convention à intervenir avec la CAF de la Somme qui permettra de renouveler la prise à bail des locaux de la crèche Caline moyennant un loyer annuel de 20 000€, avec une prise d'effet fixée au 1<sup>er</sup> novembre 2019.

Madame le Maire a été autorisée à signer la convention afférente.

*Adopté à l'unanimité*

#### 25 - Fête de Noël des écoles. EPCC Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue. Année 2019. Convention.

Chaque année, la Ville d'Amiens offre un spectacle de cirque pour la fête de Noël aux élèves des classes maternelles et élémentaires publiques et privées.

Les objectifs suivants ont été arrêtés pour l'année 2019 :

- le spectacle de cirque devra être créé et assuré par une école de cirque et présenter des garanties pédagogiques exploitables par les équipes enseignantes des écoles ;

- un dossier pédagogique devra être élaboré et transmis aux écoles ;
- une soirée de gala devra reprendre ce spectacle en associant les jeunes des écoles de cirque de la métropole.

L'EPCC « Pôle National du Cirque et des Arts de la Rue » étant en capacité de créer un spectacle répondant à l'ensemble des critères retenus par la Ville, le Conseil Municipal a décidé de lui en confier la réalisation, en participant financièrement au travail de création et de représentations pour un montant global de 90 000 €, et en autorisant Madame le Maire à signer la convention afférente fixant notamment les modalités d'organisation.

*Adopté à l'unanimité*

26 - Fête de Noël des écoles. Participation financière. Communes Amiens Métropole et Hors Amiens Métropole. Année 2019. Convention type.

Plusieurs écoles des communes de la métropole et hors Amiens Métropole participent à l'opération de la Fête de Noël des écoles et en ce sens, les élus ont approuvé la convention type relative aux modalités concernant l'accueil des élèves et fixant la participation financière des communes à 9 € par enfant, montant identique à celui appliqué l'an passé. Madame le Maire a été autorisée à signer cette convention.

*Adopté à l'unanimité*

27 - Externalisation de l'Unité d'Enseignement de l'IME Les Papillons Blancs de Bussy-les- Daours à l'école élémentaire la Neuville. Convention.

Les membres du Conseil ont approuvé la convention à intervenir entre la Ville d'Amiens, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Somme et l'Institut Médico-Éducatif "Les Papillons Blancs" de Bussy-les-Daours, fixant les modalités d'accueil des enfants qui présentent un déficit intellectuel avec troubles associés, dans le cadre de l'externalisation de l'Unité d'Enseignement de l'IME.

Par ailleurs, des locaux ayant été identifiés avec la directrice de l'école La Neuville et les équipes du secteur Est au sein même de l'école élémentaire, ceux-ci seront mis à disposition à titre gracieux et selon les conditions fixées dans la convention, approuvée par les élus qui ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

28 - École élémentaire Camille Claudel. Classe ULIS. Partenariat avec l'Education Nationale et le Centre Hospitalier Philippe Pinel. Convention.

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) est un dispositif collectif d'inclusion ouvert aux enfants avec des Troubles du Spectre Autistique.

Cette unité est accueillie au sein de l'école élémentaire Camille Claudel située 783 rue de Cagny et s'adresse aux enfants des deux secteurs amiénois du pôle de pédopsychiatrie du centre hospitalier Philippe Pinel, bénéficiant de 12 places et concernant des élèves âgés de 6 à 12 ans.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la convention de coopération à intervenir avec l'Education Nationale et le centre hospitalier Philippe Pinel, définissant le partenariat aux plans pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques, et déterminant les modalités d'utilisation des locaux et des équipements pédagogiques et éducatifs par les élèves et les personnels du centre hospitalier Philippe Pinel. Madame le Maire a également été autorisée à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

29 - Etudes surveillées. Organisation et rémunération.

La ville d'Amiens finance l'organisation d'un service d'études surveillées dans les écoles élémentaires publiques.

Le service est assuré en priorité par des enseignants. Cependant, en cas de manque de volontaires, et pour assurer la continuité de ce service, la collectivité fait appel à des personnes justifiant d'un niveau d'études de baccalauréat +3 mais avec des difficultés à les recruter.

Afin d'y remédier, en accord avec le secrétaire général de l'académie, il a été convenu d'ouvrir les recrutements aux étudiants titulaires d'un baccalauréat +2 et aux agents de l'Education Nationale (auxiliaires de vie scolaire, assistants d'éducation, assistants pédagogiques et jeunes en service civique).

L'assemblée délibérante a approuvé ce principe ainsi que le taux horaire brut de vacation, basé sur le montant horaire versé à un instituteur exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire, et revalorisé en fonction du taux de rémunération fixé pour les enseignants et publié chaque année au Bulletin Officiel.

*Adopté à l'unanimité*

30 - Indemnité des Directeurs d'écoles pour la réalisation de tâches administratives et organisationnelles. Année scolaire 2019/2020. Convention.

À la demande de la Ville, les directeurs-trices des écoles publiques sont amené-e-s à effectuer des tâches administratives et organisationnelles. Les membres du Conseil ont approuvé la convention fixant les actions à effectuer et les conditions de rémunération, et ont autorisé Madame le maire à la signer.

Le montant total du coût de la rémunération s'élève à 579 268 €.

*Adopté à l'unanimité*

31 - Conseils d'écoles. Désignation de représentants. Modification.

Pour tenir compte de différentes modifications intervenues, qu'il s'agisse de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires, ou de changements de dénomination pour certains sites, les membres de l'assemblée ont approuvé la mise à jour des désignations de représentants appelés à siéger au sein des conseils d'école, comme suit :

*ÉCOLES MATERNELLES*

*ANDRÉ CHÉNIER  
AUGUSTIN DUJARDIN  
AVENUE DE LA PAIX  
BEAUVILLÉ  
CHATEAUDUN  
CHEMIN DES PLANTES  
CONDORCET  
DELPECH  
EDMOND ROSTAND  
ELBEUF  
ÉMILE LESOT  
GEORGES QUARANTE*

*Matthieu BEAUVARLET  
France FOUQUEUSE  
Sonia HAMADI  
Estbel ALLAIS  
Guillaume DUFLOT  
Olivier JARDÉ  
Raïfab MAKDASSI-FARKOUH  
Martin DOMISE  
Chantal MODESTE  
Nathalie LE CLERCQ  
Pascal FRAD COURT  
Nedjma BEN MOKHTAR*



GUSTAVE CHARPENTIER  
JACQUES PRÉVERT  
JULES VERNE  
LA PÉPINIÈRE  
LA VALLÉE  
LÉO-LAGRANGE  
LE SOLEIL  
LES VERRIÈRES  
MARIVAUX  
MICHEL-ANGE  
JEAN MACÉ  
PIGEONNIER  
RÉAUMUR  
ROSA BONHEUR  
SAINT-GERMAIN  
SAINT-MAURICE  
SAINT-PIERRE  
SAINT-ROCH  
SCHWEITZER  
VOLTAIRE

*Valérie* DEVAUX  
*Pierre* SAVREUX  
*Paul-Éric* DÈCLE  
*Julien* HERNANDEZ  
*Pierre* SAVREUX  
*Raïfab* MAKDASSI-FARKOUH  
*Pascal* FRADDCOURT  
*Monique* THUILOT  
*Clément* STENGEL  
*Marie-Josée* BUDYNEK  
*Caroline* BOHAIN  
*Nathalie* LAVALLARD  
*Nathalie* LE CLERCQ  
*Marie-Hélène* BOUCHEZ  
*Patrick* PIGOUT  
*Julien* HERNANDEZ  
*Anne-Sophie* BRUNEL  
*Guillaume* DUFLOT  
*Esthel* ALLAIS  
*Benoit* MERCUZOT

#### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

CHEMIN DES HAYETTES  
AVENUE DE LA PAIX  
BEAUVILLÉ  
CHATEAUDUN  
CONDORCET  
DELPECH  
EDMOND ROSTAND  
ELBEUF  
ÉMILE LESOT A  
ÉMILE LESOT B  
GEORGES QUARANTE  
ALBERT ROZE  
JULES VERNE  
JULIA ET RENÉ LAMPS  
LA NEUVILLE  
LA VALLÉE  
CAMILLE CLAUDEL  
PAUL VINCENSINI / SAINT-PIERRE  
MARIVAUX  
MICHEL-ANGE  
PIGEONNIER  
RÉAUMUR  
SAGEBIEN  
SAINT-GERMAIN  
SAINT-MAURICE A  
SAINT-MAURICE B  
SAINT-ROCH A  
SAINT-ROCH B  
SCHWEITZER A

*Olivier* JARDÉ  
*Sonia* HAMADI  
*Esthel* ALLAIS  
*Guillaume* DUFLOT  
*Raïfab* MAKDASSI-FARKOUH  
*Martin* DOMISE  
*Chantal* MODESTE  
*Nathalie* LE CLERCQ  
*Pascal* FRADDCOURT  
*Pascal* FRADDCOURT  
*Nedjma* BEN MOKHTAR  
*Caroline* BOHAIN  
*Paul-Éric* DÈCLE  
*Pierre* SAVREUX  
*France* FOUGUEUSE  
*Pierre* SAVREUX  
*Marie-Hélène* BOUCHEZ  
*Anne-Sophie* BRUNEL  
*Catherine* GARDEZ  
*Marie-Josée* BUDYNEK  
*Nathalie* LAVALLARD  
*Nathalie* LE CLERCQ  
*Martin* DOMISE  
*Patrick* PIGOUT  
*Florence* RODINGER  
*Florence* RODINGER  
*Guillaume* DUFLOT  
*Guillaume* DUFLOT  
*Esthel* ALLAIS

SCHWEITZER B  
VOLTAIRE

Estbel ALLAIS  
Benoit MERCUZOT

### ÉCOLES PRIMAIRES

ANDRÉ BERNARD  
BAPAUME  
BEAUVAIS  
BORDS DE SOMME  
GEORGES BRASSENS/LES SAULES  
FAUBOURG DE HEM  
JEAN-FRANCOIS LESUEUR  
JULES BARNI  
JULES LEFEBVRE  
LÉON LAMOTTE  
LES VIOLETTES  
LONGPRÉ  
LOUISE MICHEL  
PETIT SAINT-JEAN  
RENANCOURT  
SAINT-LEU

Matthieu BEAUVARLET  
Raïfah MAKDASSI-FARKOUH  
Catherine GARDEZ  
Nedjma BEN MOKHTAR  
Nedjma BEN MOKHTAR  
Renaud DESCHAMPS  
Paul-Éric DÈCLE  
Nathalie DEVÈZE  
Caroline GUÉROULT  
Nedjma BEN MOKHTAR  
Annie VERRIER  
Clément STENGEL  
Nedjma BEN MOKHTAR  
Marc FOUCAULT  
Caroline GUÉROULT  
Margaux DELÉTRÉ

*Adopté à l'unanimité*

#### 32 - Mise œuvre du dispositif Petits Déjeuners. Convention.

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, la ville d'Amiens a été choisie comme ville expérimentale pour la mesure « petits déjeuners » au bénéfice des enfants scolarisés dans les territoires prioritaires (REP / REP+).

L'objectif est de réduire les inégalités en ce qui concerne le premier repas de la journée, indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages, tout en développant des actions éducatives autour du petit déjeuner. Ce dispositif sera déployé dans un premier temps sur les écoles maternelles du secteur ouest, et pourra être étendu, après évaluation, aux écoles maternelles du secteur nord au début 2020.

La dimension pédagogique et éducative devra être au cœur du projet lequel sera assorti de projets d'éducation à l'alimentation comprenant l'éducation nutritionnelle et sensorielle, la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les élus ont approuvé la convention à intervenir avec l'Inspection Académique prévoyant les modalités de mise en œuvre de cette mesure et fixant la subvention de l'Etat à 17 640 €.

*Adopté à l'unanimité*

#### 33 - Règlement Local de Publicité de la Ville d'Amiens. Révision.

Le Règlement Local de Publicité (RLP) est un document d'urbanisme qui vise à adapter les règles nationales en matière de présence de publicités et d'enseignes aux prescriptions locales.

Conformément à la loi Grenelle 2 et au décret du 30 janvier 2012, le RLP d'Amiens a bien été modifié par délibération du Conseil Municipal du 26 janvier 2012, tenant compte des nouvelles restrictions et évitant ainsi que le RLP ne devienne caduc au 13 juillet 2020.

Néanmoins, ne respectant pas dans sa forme les exigences introduites par ce même décret, à savoir contenir un rapport de présentation et des annexes, le RLP nécessite d'être révisé et en ce sens le

Conseil Municipal a décidé l'engagement de la procédure de révision du RLP afin de le mettre en conformité au regard de la réglementation en la matière.

*Adopté à l'unanimité*

34 - Fédération des Associations de Commerçants du centre-ville d'Amiens. Subvention. Année 2019. Convention.

Depuis sa création, la Fédération organise ou participe à des opérations de promotion commerciale et à des actions commerciales.

Tout au long de l'année 2019, ce sont plus de douze opérations dans lesquelles son implication est majeure, et notamment le Marché de Noël qui a acquis une popularité incontestable dans toute la France et à l'étranger et les «réderies» du centre-ville qui connaissent une renommée internationale. En attirant une population diverse et variée en centre-ville, elle renforce son dynamisme et diffuse une image toujours plus positive de notre cité.

La fédération ayant sollicité le concours financier de la Ville d'Amiens afin d'assurer son fonctionnement et de mettre en place des animations toujours plus qualitatives et ainsi assurer une communication élargie sur le centre-ville, les membres de l'assemblée lui ont accordé une subvention de 120 000 €, ont approuvé la convention à intervenir, et ont autorisé Madame le Maire à la signer.

*Adopté à l'unanimité*

35 - Hôtel de Ville. Rénovation de la toiture et des chéneaux. Autorisations administratives.

L'assemblée délibérante a autorisé Madame le Maire à déposer l'ensemble des autorisations administratives nécessaires à l'engagement de travaux sur l'Hôtel de ville, consistant en la rénovation de la toiture et des chéneaux, en ce compris la verrière et les dispositifs anti-pigeons.

Le coût de l'opération a été estimé à 1 150 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

36 - OPH d'Amiens Métropole. Croix-Rouge Française. Mise à disposition d'un local situé au 43, rue du Docteur Louis Fafet. Conventions.

Un projet de démolition de l'immeuble situé 1, rue Mozart étant en cours, les activités de la Croix Rouge Française, hébergées dans ce bâtiment, doivent faire l'objet d'un relogement. Le Conseil a approuvé la relocalisation des activités d'accompagnement scolaire et d'accompagnement à la fonction parentale, ainsi que des cours d'apprentissage du français, dans un local de l'OPH d'Amiens Métropole, au 43/80, rue du Docteur Louis Fafet.

Les élus ont approuvé la convention de location du local rue du Docteur Louis Fafet à intervenir entre la collectivité et l'OPH d'Amiens Métropole, moyennant une redevance symbolique d'un euro annuel et d'une provision pour charges trimestrielle de 504 €, ainsi que la convention de sous-location de ce local au profit de la Croix Rouge Française pour lequel l'association rembourserait la provision pour charges à la collectivité.

Madame le Maire a été autorisée à signer ces conventions.

*Adopté à l'unanimité*

37 - SIP. Comité de quartier Saint-Roch/Saint-Jacques. Mise à disposition d'un local situé au 22, rue de la Demi-Lune. Conventions.

L'assemblée délibérante a approuvé d'une part le renouvellement de bail à intervenir avec la SIP pour la location d'un local de 24m<sup>2</sup> lui appartenant situé au rez-de-chaussée de l'immeuble situé 22, rue de la Demi-Lune, et ce pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, moyennant le paiement par la collectivité d'un loyer annuel de 120 € et d'une provision pour charges de 115,68 € par an, et, d'autre part, la sous-location à intervenir au profit du comité de quartier Saint-Roch / Saint-Jacques à titre gracieux, assimilable à une subvention en nature. Les élus ont approuvé les conventions et ont autorisé Madame le Maire à les signer.

*Adopté à l'unanimité*

38 - Association Picardie d'Action Préventive (APAP). Rue Georges Quarante. Mise à disposition d'un local municipal. Convention.

Le Conseil a approuvé la convention à intervenir avec l'association Picardie d'Action Préventive actant l'hébergement à titre gracieux de ses 2 équipes du secteur d'Etouvie et Saint-Maurice pour la prévention spécialisée, au sein d'un local de 72 m<sup>2</sup> attenant au groupe scolaire Georges Quarante, rue d'Etouvie, et prévoyant la facturation annuelle d'un forfait de charges de 800€ pour la participation aux frais de consommation d'eau, électricité et chauffage.

*Adopté à l'unanimité*

39 - Société linnéenne Nord Picardie. 14 rue Gaudissart. Mise à disposition d'une salle permanente. Convention.

La Société linnéenne Nord Picardie regroupe des bénévoles spécialistes dans des domaines tels que la botanique, la géologie, la mycologie, en vue de partager les savoirs naturalistes par le biais d'organisation de sorties thématiques, conférences ou expositions.

La salle occupée auparavant au 14 place Vogel par la société linéenne étant en travaux, l'assemblée délibérante a approuvé la convention prévoyant la relocalisation de l'activité au 14, rue Gaudissart en mettant à sa disposition une salle au 2ème étage, pour une durée ferme de cinq ans et à titre gracieux, outre un forfait de charges annuel de 720 € pour participer aux frais d'électricité, d'eau et de chauffage. Madame le Maire a été autorisée à signer ladite convention.

*Adopté à l'unanimité*

40 - Espace citoyeneté. Subventions aux associations. 2ème répartition. Année 2019.

L'Espace Citoyenneté accompagne les projets d'actions associatifs dans le cadre de thématiques relevant de la promotion de la citoyenneté et de l'accès au droit.

Les élus ont approuvé la deuxième répartition de subventions pour l'année 2019 d'un montant global de 10 000 €, se décomposant comme suit :

- 6 000 € pour l'association PAS A PASSO, au titre de son action "Les files du quotidien"
- 4 000 € pour l'association GAS au titre de ses deux actions relatives au harcèlement de rue et à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2 000 € pour chaque action).

*Adopté à l'unanimité*

41 - Indemnisation suite à des sinistres sur véhicules de location.

Des véhicules ont été loués à la société EUROPCAR afin de permettre les déplacements dans le cadre des activités des ALSH Sud, en juillet-août 2017 et 2018. Suite à des sinistres survenus sur ces véhicules de location, les membres de l'assemblée ont approuvé le versement des indemnisations relatives aux dommages causés aux biens pour un montant de 689,45 €.

*Adopté à l'unanimité*

42 - Vœux/Questions orales.

Madame le Maire a donné la parole à Annie VERRIER pour présenter un vœu relatif au mécénat notamment dans le domaine des associations d'aide alimentaire.

42.1 – Vœu relatif au principe de mécénat. Banques alimentaires.

*Mesdames Messieurs les élus,*

*J'ai été alertée durant l'été par la Banque Alimentaire de la Somme sur un projet de modification du dispositif fiscal du mécénat dans le cadre de la prochaine loi de finances.*

*L'une des mesures phare de cette réforme serait la baisse du taux de réduction d'impôt du mécénat des entreprises de 60 % à 40 % à partir d'un seuil de 2 millions d'euros de dons. Selon les dernières déclarations du Secrétaire d'État, Gabriel ATAL, le 29 août dernier, les associations d'aide alimentaire (Secours populaire, Restos du Cœur, Croix-Rouge française...) ne devraient pas être concernées et garderaient un taux de défiscalisation à 60 %*

*Pour rappel, les Banques Alimentaires n'achètent pas de denrées, mais bénéficient :*

- *de celles mises à disposition par des associations partenaires par le biais des grandes collectes (11% de leurs ressources)*
- *des dons en nature des grandes surfaces (42% de leurs ressources),*
- *des dons en nature d'industriels et de producteurs (22% de leurs ressources)*
- *des produits provenant du Fonds Européen d'Aides aux Démunis (FEAD) pour 24% de leurs ressources*

*Ainsi, plus de 6500 bénévoles assurent le fonctionnement de 79 banques alimentaires à l'échelle nationale, et ont ainsi pu redistribuer plus de 113 000 tonnes d'aliments à 2 millions de personnes. C'est ainsi l'équivalent de 226 millions de repas qui ont été distribués en France en 2018.*

*Cette distribution se fait en lien étroit avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et les associations caritatives de chaque territoire. Elle apporte une aide. Elle permet de lutter contre le gaspillage alimentaire.*

*L'action des banques alimentaires repose donc sur quatre valeurs essentielles : le don, le partage, la gratuité et le bénévolat.*

*Le mécénat d'entreprise est au cœur de l'action solidaire des banques alimentaires, au travers de plusieurs actions :*

- *le mécénat financier*
- *le mécénat logistique*
- *le mécénat de compétence*

*La baisse du taux de réduction d'impôt du mécénat des entreprises de 60 % à 40 % porterait un coup dramatique aux banques alimentaires, ce qui aurait des conséquences directes sur l'aide apportée aux Amiénois les plus en difficulté.*

*C'est pourquoi je vous propose d'approuver la motion suivante :*

*La ville d'Amiens réaffirme son attachement au principe de mécénat que ce soit pour les entreprises ou pour les particuliers. Elle souhaite que la prochaine loi de finances ne réduise pas les avantages fiscaux permettant ce mécénat prévus à l'article 238 bis et concernant les dons en nature. Elle souhaite que le montant défiscalisable soit maintenu à 60%, et qu'aucun plafond ne vienne limiter ce montant. Pour le cas où les textes régissant le mécénat en France seraient revus à la baisse, la ville d'Amiens demande à l'Etat de compenser le différentiel de ressources généré, notamment pour les associations caritatives à caractère social.*

*Mesdames, Messieurs, je vous demande d'approuver ce vœu, qui sera ensuite transmis à M. le Préfet et à M. le Secrétaire d'Etat.*

Le vœu a été soumis au vote.

*Adopté à l'unanimité*

**Madame le Maire a donné rendez-vous aux membres du conseil le jeudi 17 octobre 2019 et a levé la séance à 21h18.**

Madame le Maire



Brigitte FOURÉ

